

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 8 novembre 2010 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, **Véronique CHRISTE** (**vice-présidente, élue présidente au cours de la séance**), Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Michèle STALDER, Jean-Philippe de TOLEDO, Cyril de UTHEMANN, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Thierry PRADERVAND, Nicolas TERRIER et Viviane de WITT.

Absent

Conseil municipal M. Daniel RINALDI

* * *

Mme la vice-présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Exhortation

Homage à M. Jean de HALLER, conseiller municipal de 2007 à 2010, Président du Conseil municipal, décédé le 15 octobre 2010

Mme la vice-présidente :

Qu'est-ce que vivre ?

- Vivre, c'est un peu comme marcher sur du sable. On y laisse forcément des traces. Certaines s'effacent, dès le premier souffle du vent. Et d'autres, plus profondes, s'incrument et demeurent dans la mémoire de ceux qui restent.
- Celles laissées par Jean resteront longtemps gravées dans nos souvenirs. Mieux, dans notre quotidien. Certes, l'homme est parti. Mais il restera présent, parce qu'il a su marquer son passage.
- Vivre, ce n'est pas ne pas mourir; c'est mourir en restant... vivant. A travers ses actes, à travers ses actions, à travers ses réalisations.

Alors, suivons son exemple, Jean, sa vie, il l'a tracée dans le sillage du travail. Sans jamais rechigner à la tâche, il a clairement dessiné les contours de son existence; et est resté actif et positif jusqu'à ses derniers jours, toujours lucide, toujours plein de bon sens, de gentillesse et de simplicité.

Notre vie n'a de sens que si nous nous engageons. Tout en vivant comme si demain, c'est aujourd'hui.

Et c'était le cas de notre ami, trop vite parti, trop violemment disparu, mais qui nous montre aujourd'hui avec humilité le chemin de la sagesse.

2. Désignation d'un nouveau bureau pour la période de novembre 2010 à mai 2011

- Après discussion, les conseillers suivants acceptent de prendre les fonctions ci-dessous mentionnées :

Bureau CM – période nov. 2010 à mai 2011	Conseillers municipaux
Présidente	Mme Véronique CHRISTE
Vice-président	M. Alexandre MULLER
Secrétaire	M. Bernard GRUSON

Décision

- **Le Conseil municipal approuve l'élection du bureau pour la période de novembre 2010 à mai 2011, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.**

3. Projet de délibération

Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Cyril de UTHEMANN

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil municipal du lundi 8 novembre 2010

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Cyril de UTHEMANN
Conseiller municipal

Troisième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 "*Entente communale*" pour la fin de la période législative 2007-2011.

Monsieur Cyril de UTHEMANN succède à Monsieur Jean de HALLER, décédé le 15 octobre 2010.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : malgré les circonstances tellement tristes et dramatiques, nous sommes heureux de voir à nouveau M. de UTHEMANN siéger au conseil, en qui nous pouvons voir certains mêmes traits de caractère que ceux que nous avons appréciés de M. de HALLER, à savoir bon sens, sagesse, ainsi qu'un côté rassembleur et pacificateur qui nous aideront à mener à terme cette législature. Merci d'avoir accepté ce mandat et bienvenue parmi nous.

Référendum contre la délibération du 13 septembre 2010 ouvrant un crédit de Fr. 3'500'000.- destiné aux travaux de transformation de l'immeuble, propriété de la commune de Vandœuvres, sis 2 chemin du Manoret, en logements pour étudiants

- Mme le Maire : le référendum a abouti. Le conseil municipal doit donc se positionner. Il y a deux possibilités : soit laisser aller le référendum et la votation pourrait avoir lieu le 15 mai 2011, soit annuler la délibération du 13 septembre. Personnellement, vu la difficulté de la question, la seule chose que je demande ce soir est un renvoi en commission. La commission la plus légitime serait la commission Bâtiments, élargie au conseil, vu l'importance du dossier. C'est là que serait donné le préavis pour donner mandat à l'exécutif d'aller dans un sens ou dans l'autre.
- M. BENOIT : je suis un peu étonné de la démarche. La question est posée au conseil. Pourquoi renvoyer le dossier en commission.
- Mme le Maire : pour préavis et revenir devant le conseil. La question est nouvelle et suffisamment complexe pour que vous ayez un temps de réflexion avant d'y répondre.
- M. BENOIT : il ne s'agit pas d'une question de bâtiments. Une délibération est un choix d'aller de l'avant.

- Mme le Maire : en tant qu'exécutif, nous devons vous faire part des deux possibilités qui s'offrent à vous. Si vous estimez que la situation est claire, vous pouvez vous prononcer ce soir.
- M. IMHOOS : je suis opposé au renvoi en commission. Nous devons avoir une attitude claire et ferme vis-à-vis des référendaires. Nous nous devons de défendre ce projet. Je suis opposé à toute attitude qui pourrait être interprétée comme un aveu de faiblesse. Il ne faut pas voter une délibération qui nous fait aller en arrière. Le débat doit avoir lieu au conseil municipal.
- M. GRUSON : j'ai une position diamétralement opposée à ce point de vue. Si 428 personnes sont opposées à un projet, c'est de l'autisme politique que de ne pas entendre cela, et c'est de l'orgueil politique. C'est aussi une question de responsabilité vis-à-vis de la population. Des conseillers ne vont pas se présenter aux prochaines élections et c'est le conseil élu pour la prochaine législature qui devra assumer ce vote. Il faut se reposer la question en commission. Ce n'est pas un aveu de faiblesse, c'est une question d'intelligence. Un tiers de l'électorat ne veut pas de ce projet.
- M. de TOLEDO : je ne suis pas sûr que l'argument ait de la valeur, car il y aura des conseillers opposés au projet dans le conseil suivant. C'était déjà une erreur d'acheter ce bâtiment. Au lieu de s'auto-flageller, nous pouvons développer un projet viable pour ce bâtiment, si nous le démolissons. La CMNS nous oblige à réaliser une série de projets déficitaires. Il faut prêcher la révolte contre cette commission. Nous subissons son diktat et avons été contraints à concevoir un projet qui n'est pas intelligent du point de vue financier. Pourquoi ne pas le renvoyer en commission, à la condition que nous en sortions avec un vote populaire sur un projet qui s'opposera à celui de la CMNS ? Ressortons les anciens projets et présentons-les à la population en lui montrant ce que la CMNS nous a empêché de faire.
- Mme VERMEIL : ce serait le meilleur moyen de continuer à ne rien faire dans ce bâtiment, qui se dégrade d'année en année. Nous avons fait l'erreur de ne pas informer la population, avant le référendum, sur les circonstances qui nous ont conduits à voter ce projet. Il est surtout destiné à rénover le bâtiment et le projet de maison d'étudiants est réversible. Je ne suis pas sûre que tous les signataires du référendum vont voter contre le projet. Il y a un travail d'information capital à faire, qui peut nous éviter de perdre ce référendum. Il faut aller jusqu'au bout, même si nous devons perdre. Il faut montrer que nous avons confiance. En s'opposant à la CMNS, on perdrait encore quatre ou cinq ans et on demanderait à la population de se déplacer inutilement.
- M. IMHOOS : j'aimerais répondre à M. GRUSON pour préciser ma pensée. L'idée n'est pas d'aller droit dans le mur. Nous avons longtemps réfléchi à la meilleure solution, ce n'est pas parce que plus de 400 personnes ont signé le référendum que les carottes sont cuites. Débattons dans le cadre démocratique. Il y a peut-être eu un problème de communication. Nous allons expliquer le pourquoi de ce vote majoritaire du conseil et nous soumettrons la décision à la population. Je ne peux m'empêcher de douter de la bonne foi et des bonnes intentions des référendaires.
- M. MULLER : un renvoi en commission ne veut pas dire abandonner le projet. Cela peut vouloir dire que l'on remet au point une stratégie de communication avant de revenir devant le conseil pour relancer le projet, avec ou sans modification. Cela donnera plus de poids à notre position.
- M. GRUSON : j'approuve parfaitement cette position. S'agissant des intentions cachées que l'on prête aux référendaires, il y en a aussi beaucoup, à six mois des élections, chez un certain nombre de personnes, y compris au sein de tous les groupes qui composent ce conseil.

- M. BENOIT : il faudrait donc renoncer à nos convictions car nous approchons des élections, renoncer à une délibération, ainsi qu'à nos longues discussions et nombreuses séances de commissions. Il y a eu un problème de communication. Allons au devant de la population. Avoir des oppositions et les affronter fait partie de la vie politique. Je regretterais que l'approche des élections nous fasse battre en retraite.
- M. GRUSON : il ne s'agit pas de renoncer à ses convictions, ni d'avoir peur d'une élection. Beaucoup de groupes ou de groupuscules utiliseront, dans un sens ou dans un autre, ce dossier dans la campagne, et pas seulement les référendaires. Ce n'est pas une preuve de courage que de s'obstiner. Le renvoi en commission a deux mérites : montrer à la population que nous avons entendu son message et que nous pouvons encore améliorer le projet, notamment son plan financier.
- Mme le Maire rappelle les conclusions des référendaires.
- M. BENOIT : c'est la somme d'argent qui effraie, mais nous allons réhabiliter le bâtiment. C'est un investissement. Il faut expliquer qu'il est dans un état de vétusté avancé et ne peut pas être démolé. Cette explication doit être donnée quel que soit le projet qui sera décidé par la suite.
- Mme le Maire : je répète que je me devais de vous faire part de ce choix. Je pensais qu'il était préférable de renvoyer le projet en commission pour éviter le débat qui vient d'avoir lieu. L'arrêté du Conseil d'Etat avalisant ce référendum ne sera rendu que le 24 novembre et nous pouvons décider de maintenir le projet ou non d'ici à début février 2011. Il n'y a donc pas d'urgence à trancher ce soir.
- M. de TOLEDO : le renvoi en commission est incontournable. C'est un signe que nous avons entendu ce que nous a dit la population. Mais le débat en commission ne doit pas porter sur une modification cosmétique du projet. Il faut le changer. Nous avons deux projets de logements, conséquents par rapport à la taille de la commune. Combien de communes peuvent en dire autant ?
- M. IMHOOS : il ne faut pas se focaliser uniquement sur la question financière. Il y a aussi la dimension sociale de ce projet, qui est importante. C'était une bonne occasion de défendre un tel projet.
- Mme VERMEIL : ne pas débattre en commission de ce que nous pouvons proposer d'autre. Le projet est abouti. Il faut débattre de la façon de réagir face au référendum.
- M. DESPLAND : je suis un ardent défenseur de ce projet, mais je reconnais que répondre aux référendaires avant les élections pollue les élections et le projet lui-même. Cela enlève toute sérénité aux élections et à la défense du projet.
- M. BENOIT : le renvoi en commission annule-t-il la délibération ?
- Mme le Maire : non, pour cela il faudrait une délibération du conseil invalidant celle du 13 septembre dernier.
- M. BENOIT : je ne vois pas le but de ce renvoi en commission. Je trouverais dommage que le débat ait lieu en commission, car nous ne serons pas tous présents.
- M. VOUTAT : nous avons tous constaté que le problème de ce projet est le manque de communication. L'avantage de le renvoyer en commission est de bien ficeler le projet et d'organiser une séance d'information.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la votation n'aura lieu qu'au mois de mai, donc si nous organisons la séance d'information juste avant ou après Noël, il restera trois ou quatre mois pour remettre le projet sur le feu. Sachant que c'est toujours le dernier qui s'exprime qui a raison, il faut bien cibler la date en fonction des élections.
- Mme la présidente : je vous propose de voter sur le renvoi du projet à la commission Bâtiments, feu et sécurité.
- M. IMHOOS : dans quel but voulez-vous le renvoyer en commission ?

- M. GRUSON : on ne peut pas préjuger des conclusions de la commission. C'est dans le but de préparer une nouvelle délibération.
- M. E. PRADERVAND : donc de repenser la totalité du projet ? Je suis d'accord que l'on renvoie le projet en commission pour discuter de la façon dont nous allons nous y prendre pour informer la population, mais pas pour rediscuter du projet lui-même.
- M. de TOLEDO : c'est pourtant ce qu'il faudra présenter, si la majorité de la commission arrive à cette conclusion.
- Mme VERMEIL : si le projet n'est pas renvoyé en commission, quelle serait la marche à suivre ? Qui met en place la façon de faire face au référendum ?
- Mme le Maire : c'est l'exécutif, sur mandat du conseil.
- M. de UTHEMANN : lorsque vous avez débattu au sein du conseil, auriez-vous changé votre position si vous aviez su qu'il y aurait plus de 400 référendaires ?

Vote

- **Le projet est renvoyé à la commission Bâtiments, feu et sécurité par 8 voix pour et 4 voix contre.**
- Mme le Maire : une demande d'autorisation de construire a été déposée concernant l'installation de conteneurs terriers devant l'immeuble communal sis 2-4 route de Choulex, car l'actuelle déchetterie située dans l'arrière-cour de la place gêne beaucoup le voisinage, et notamment le propriétaire des immeubles sis 14 et 16, place de Vandœuvres. L'autorisation relative au projet de la place comprenait l'aménagement de cette arrière-cour, et notamment la démolition de l'auvent qui abrite les conteneurs actuels. Après étude, cette solution s'est avérée être la meilleure. Un projet de délibération vous sera bientôt soumis à ce sujet.
- M. MULLER : pourquoi cela n'a-t-il pas été débattu en commission ?
- Mme le Maire : nous avons l'obligation de résoudre ce problème, qui concernait aussi bien l'aménagement de la place que les bâtiments.
- Mme le Maire : le chantier de mise en séparatif du chemin Vert est terminé avec six mois d'avance. Le chemin est entièrement éclairé avec des luminaires à LED Stela.

6. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

- Mme la présidente donne lecture d'un courrier de l'Association des sapeurs d'aviation (ASA), adressé au conseiller d'Etat François LONGCHAMP, avec copies, notamment, aux présidents des conseils municipaux des communes genevoises.
- M. GRUSON : la cour des comptes est mandatée pour réaliser un audit sur les questions soulevées dans ce courrier.
- Mme la présidente donne lecture d'une autre lettre, de Mme Françoise MOLL, qui remercie la commune pour son action de soutien à la mobilité douce et sa participation à l'achat de deux vélos.

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour les élections municipales 2011

- Mme la présidente demande quels conseillers acceptent d'exercer les fonctions de président, vice-président et suppléants pour les élections municipales 2011.

Décision :

Pour les élections municipales 2011, programmées aux dates suivantes, 13 mars et 17 avril, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

13 mars

Président	M. Cyril de UTHEMANN (ultérieurement remplacé par M. Jean-Philippe de TOLEDO pour raison d'âge)
Suppléante	M. Thierry PRADERVAND
Vice-président	M. Justin BENOIT
Suppléante	M. Daniel RINALDI

17 avril

Président	M. Eric PRADERVAND
Suppléante	M. Daniel RINALDI
Vice-président	Mme Michèle STALDER
Suppléante	M. Nicolas TERRIER

Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés pour leur engagement civique.

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aménagement du territoire et urbanisme et Bâtiments, feu et sécurité

(Rapporteur : M. MULLER)

Les commissions se sont réunies les 23 septembre, 18 octobre et 3 novembre 2010.

Séance du 23 septembre

- La séance était ouverte à l'ensemble du conseil municipal. Six conseillers seulement, et les architectes invités, ont assisté à la séance.
- Les commissions se sont réunies pour concrétiser le dossier du concours pour les immeubles de la route de Meinier. Les questions-clés étaient les suivantes : le jury doit-il être formé majoritairement d'architectes et le concours est-il obligatoire ? Les architectes ont répondu à ces questions par de nombreux arguments, dont les suivants : le jury du concours doit être conduit par des professionnels pour assurer la qualité du concours et des projets ; il est obligatoire d'avoir des architectes à hauteur de 50% + 1 dans le jury ; un jury de qualité attire les bons projets et favorise ainsi de bons résultats.

- Plusieurs commissaires étaient contre l'idée de perdre la mainmise sur le choix final du projet.
- Vu le coût du projet, celui-ci doit passer par une procédure ouverte ou sélective (ni de gré à gré ni sur invitation). Un concours à 1 degré serait applicable au projet. La procédure sélective est appréciée dans le milieu des architectes, alors que l'appel d'offres, avec le choix des mandataires, augmente le risque de recours et de référendum. Dans une procédure ouverte, les candidats s'engagent sur un projet anonyme. Le concours est en outre réglementé par une norme stricte (norme SIA 142), qui permet d'avoir un canevas et des règles pour juger les travaux. Le rôle des professionnels n'est pas d'imposer leurs points de vue. Ils donnent leurs avis de spécialistes, étudient les projets sur leur viabilité et leur adéquation au concours.
- Les commissions ont procédé à l'ébauche d'un jury et ont discuté du programme, dont la base a été préparée par M. Serge SERAFIN. Les points du cahier des charges ont également été discutés.
- En conclusion, les commissaires se sont déclarés favorables au principe du concours ouvert pour le dossier de construction de logements à la route de Meinier.

Séance du 18 octobre

- Cette séance était également ouverte à l'ensemble du conseil. Six conseillers, et les architectes, étaient présents.
- L'élaboration du projet de construction des immeubles a avancé, la composition du jury du concours a été peaufinée et la question des suppléants a été discutée.
- Il a été jugé important par les architectes que la commune adhère à la procédure avec confiance et certitude et que le travail du jury puisse se faire dans le dialogue. Les architectes professionnels ont été présentés par M. PICTET, qui est pressenti comme président du jury.
- Les architectes pressentis ont été décrits. Il s'agit de M. Jean-Pierre JACQUOT, de Mme et M. Stéphanie BAENDER et Philippe BEBOUX, du bureau d'architectes 2B, de M. Pierre-Alain DUPRAZ, de M. Bruno MARCHAND et du Bureau L Architectes.
- À l'unanimité, les commissaires ont été favorables avec les propositions de M. PICTET, qui a demandé d'aller de l'avant dans les contacts avec ces derniers. M. SERAFIN a proposé les noms d'un expert économique, M. Jean-Michel RONCE, et d'un expert énergie, M. Peter HAEFELY.
- Le programme du concours a été discuté. Les commissaires ont demandé que M. SERAFIN prépare un nouveau masque du projet, remis à jour tenant compte des discussions tenues en séance, et que les architectes étudient plus précisément le plan financier et la grille du programme de logements.

Séance du 3 novembre

- Cette séance était également ouverte à l'ensemble du conseil. Sept conseillers, et les architectes, étaient présents.
- Le programme du concours a été mis à jour, la composition du jury a été définie et acceptée.
- M. PICTET a rappelé que les architectes suisses reconnus tiennent à participer à un concours qui respecte la norme SIA 142, pour des questions déontologiques. Dans ce cadre, il est exclu de pouvoir répondre à la demande de M. de TOLEDO, selon son courriel du 2 novembre 2010, et il est exclu de modifier le point 1.8 du texte comme il le demande, à savoir « *A l'issue du concours, dans la mesure du possible, le Conseil municipal suivra la recommandation du jury. Il réserve cependant le droit de faire son propre choix parmi*

les projets présentés, et de confier à l'un ou l'autre des candidats le mandat d'architecte avec les réponses d'usage, notamment le référendum communal au vote du crédit d'étude et de construction. »

- M. PICTET a ajouté que les architectes pressentis pour le jury étaient intéressés à condition que la procédure respecte les normes en vigueur.
- Le nombre de jurés a été discuté. Les commissaires ont approuvé le nombre de dix jurés, soit cinq représentants de la commune et cinq architectes, en tenant compte du fait que Mme VERMEIL compte comme architecte et comme représentante de la commune.
- Les commissaires ont approuvé à l'unanimité la version du programme du concours qui leur a été présentée au cours de cette séance, ainsi que les remarques et corrections qui doivent encore lui être apportées.
- Il a également été décidé que M. SERAFIN préparerait la mise à jour du programme et établirait le calcul de rentabilité du projet.
- M. E. PRADERVAND : j'ai participé à la dernière séance de commission, au cours de laquelle un prix global de 15 mio de francs pour le projet a été discuté. Puis nous avons parlé du nombre de logements. Comment peut-on discuter d'un prix avant de savoir ce que l'on peut faire ?
- Mme VERMEIL : le gabarit resterait le même en termes de mètres cubes.
- M. E. PRADERVAND : les immeubles du centre villageois n'ont-ils pas coûté beaucoup plus cher pour nettement moins de logements ?
- Mme VERMEIL : c'est juste un prix estimé pour l'organisation du concours. Cela détermine le montant que l'on doit allouer aux prix décernés aux architectes.
- M. de TOLEDO : je remercie M. MULLER d'avoir lu le texte que j'avais proposé pour le point 1.8 du programme du concours. Rappelez-vous que nous avons évité de justesse une barre en béton au centre villageois. Une fois de plus, nous nous en remettons aux experts et vous n'avez prévu aucune porte de sortie. Vous ne devez pas accepter cela. Ne recommencez pas les mêmes erreurs.
- Mme le Maire : nous avons posé ces questions à plusieurs reprises à des spécialistes. Étant donné le montant, qui induit celui des honoraires, nous sommes obligatoirement dans une procédure AIMP. Cela n'existait pas en 1992. Par rapport à l'obligation de faire un concours, il y a deux possibilités : une procédure ouverte internationale avec concours, ou une procédure sur appel d'offres, avec choix des mandataires, sans faire appel à des professionnels. Dans ce cas, un minimum d'architectes y répondrait, car nous n'offririons pas la garantie d'examiner les projets de façon professionnelle. Les collectivités publiques qui sont soumises aux AIMP passent par le jury pour éviter le copinage et garantir une certaine objectivité. M. SERAFIN a répondu qu'il n'est pas possible de prévoir un article qui permette de déroger au choix du jury, sinon pourquoi prévoir un concours ? Il n'est pas non plus possible de prévoir une indemnité supplémentaire pour dédommager les candidats primés mais non retenus par l'adjudicateur. Si le projet ne nous plaît pas, nous devons avoir le courage de prendre la décision de ne pas aller de l'avant avec cet architecte et de recommencer toute la procédure. L'idée n'est pas d'arriver à des décisions prises à 50-50, mais à des décisions où tout le monde est d'accord sur l'élimination d'un dossier ou son maintien. Et lorsque le prix est attribué au gagnant, le travail ne fait que commencer. Sur la base du projet proposé, le conseil municipal travaille alors main dans la main avec l'architecte retenu pour peaufiner le dossier et arriver à un projet qui convient.
- Mme VERMEIL : il faut considérer qu'autant le jury que l'architecte primé sont les mandataires du maître d'ouvrage. Le jury comprenant des professionnels aide à déterminer les qualités et les défauts d'un projet, et examine s'il convient au cahier des charges du maître d'ouvrage. Le travail avec l'architecte primé se fait ensuite de la même manière. Il

s'agit de mandater quelqu'un qui sera au service de la commune pour réaliser un projet qui la satisfasse. Si vous voulez des participants de qualité, la meilleure garantie, c'est de faire les choses selon les normes SIA. Ce sont des heures et des milliers de francs d'investissement pour des architectes que de participer à un concours.

- Mme le Maire : je vous rappelle ce que M. PICTET nous a dit à ce sujet lors de la séance du 3 novembre : « Le projet finalement réalisable peut être très différent du projet gagnant. Le jury a uniquement la compétence de poser des recommandations accompagnant le projet qui reçoit le mandat. Si, dans certains cas, les projets peuvent évoluer de manière importante, M. PICTET estime qu'il ne faut pas partir sur cette idée. La Commune émet ses souhaits et réserves par rapport au lauréat et ce dernier cherchera à répondre à ses exigences dans les limites tolérables de modification du projet. Le rôle du jury est de déceler les failles d'un dossier, d'où les recommandations au maître d'ouvrage pour faire évoluer un projet dans le bon sens. Pratiquement, le candidat sait qu'il a gagné mais avec des réserves qui l'obligeront à faire évoluer son dossier dans le sens communal. »
- M. de TOLEDO : c'est exactement la situation que nous avons connue lors de la construction du centre villageois. Les architectes voulaient nous imposer leur projet nous avons dû nous battre pour nous en sortir. Si le concours nous amène forcément à abandonner notre pouvoir décisionnel, je vous informe que je voterai contre le concours.
- M. MULLER : c'est un résultat de consensus, personne ne va chercher à imposer un projet.
- M. DESPLAND : à la fin d'un concours, lorsqu'un projet est retenu par un jury, il y a moins de risques de référendum.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme de LISLE-SARASIN)

La commission s'est réunie le 27 septembre 2010.

- La commission s'est réunie avec le corps enseignant.
- Elle a tout d'abord effectué un tour de table afin de présenter deux nouvelles institutrices :
 - Madame Emeline Legoupil qui a la classe de 1^{ère} et 2^{ème}
 - Madame Catherine Chanson qui s'occupe des 3^{ème}.
- Il a été demandé par Madame Déchamboux d'avoir des porte-cartes géographiques dans toutes les classes et de racheter du matériel de gym car il y en a passablement qui disparaît. Il a également été demandé des petits tapis pour la rythmique. Nous attendons un petit budget pour toutes ces demandes.
- Il est prévu que trois classes feront un camp de ski cette année.
- Un problème de rétroprojecteurs et de beamers dans les classes, qui ne sont pas bien installés depuis qu'il y a de nouveaux tableaux noirs, a été discuté.
- Il y a à nouveau des demandes de parents pour une surveillance après 16h et certains parents s'étonnent que rien ne soit proposé, alors que Coligny et Choulex ont des infrastructures. La commission répond qu'une étude sérieuse a été faite l'année dernière et que très peu de parents se sont déplacés à la séance d'information. Que cette surveillance implique des règles strictes et des horaires fixes, qu'ils ne peuvent pas venir chercher leurs enfants avant 18h et que ceux-ci doivent faire les devoirs à la maison. Beaucoup ont été refroidis.
- Les promotions se sont bien déroulées, comme chaque année.

- En ce qui concerne l'Escalade, la fête sera organisée et assumée par les enseignants et la commune, sans l'aide des pompiers. La commune offre le pain, le fromage et le vin.
- Demandes de subventions : la piscine de Thônex change son système pour les entrées et il n'y aura plus que des abonnements annuels au prix de Fr. 220.- pour les adultes et Fr. 110.- pour les seniors et les jeunes. Le prix communier s'élèvera à Fr. 150.- et la commune subventionnera Fr. 40.-, donc le communier payera Fr. 110.-. Pour les seniors et les jeunes, le montant sera de Fr. 85.- et la commune subventionnera Fr. 30.-, donc le communier paiera Fr. 55.-.
- Tennis : comme tout le monde le sait, la commune n'aura bientôt plus de tennis. Certains communiers vont déjà à Meinier et nous pourrions envisager de subventionner le Tennis Club de Meinier au prorata du nombre de Vandœuvriens. Il faudra y penser en temps voulu. Cela se passe déjà avec d'autres sports.
- Après la séance, la commission est allée dîner au Café des Amis, à Choulex, avec le corps enseignant.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) *Aide sociale et humanitaire*

(Rapporteur : Mme de LISLE-SARASIN)

La commission s'est réunie le 28 septembre 2010.

- Un nouveau dossier nous a été présenté par M. IMHOOS. Il s'agit d'un jeune communier, Cédric LÉCHOT, qui intègre une ONG américaine pour un projet en Indonésie.
- Cédric est un pompier de la commune, de 25 ans, qui souhaite s'engager une année dans un projet humanitaire dans le domaine de l'agriculture et du développement durable. L'ONG américaine, qui a son siège à Genève, cherche des fonds pour monter des projets, mais les bénévoles doivent assurer leur propre budget pour vivre sur place.
- Cédric LÉCHOT s'est intéressé à un projet en Indonésie et souhaite partir une année à fin 2010 pour développer un projet agricole lié au commerce équitable. Il a préparé un budget de fonctionnement détaillé pour l'année, soit Fr. 30'000.- La commission approuve ce projet et propose un subside de Fr. 12'000.-, sous réserve de recevoir des informations plus claires de l'ONG.
- **Association de A.S.A.S.E, Soudan** : l'association de Sœur Emmanuelle est soutenue depuis de nombreuses années par Mme Marie-Claire RICOU, ancienne conseillère municipale. Cette association propose un soutien financier pour des programmes de formation destiné aux jeunes et adultes déplacés dans des camps dans le désert du Soudan entourant Khartoum. Le coût total pour la formation d'un apprenti est de Fr. 480.- par an pour une formation de six mois.
- La commission donne un préavis favorable au financement du projet de soutien aux formations de réfugiés dans des camps et une prise en charge de dix formations, pour un montant de Fr. 4'800.-.
- **Association Bilifou-Bilifou au Burkina Faso** : cette association créée par M. Philippe BÉDAT est soutenue depuis sa mise sur pied. En 2009, la commune a versé un subside de Fr. 15'000.- pour un nouveau centre opératoire. Il a été visité par des représentants de l'Arvan, qui ont été surpris par la bonne qualité de la construction et des infrastructures. La demande de cette année concerne l'aménagement du centre de radiologie. Après discussion, la commission s'est déclarée favorable au projet et prévoit le versement d'un montant de Fr. 5'000.-.

- **Association CEAS-GE au Burkina Faso** : cette association qui favorise des projets à portée environnementale et de développement durable est également suivie depuis quelques années par la commune. Le financement du projet de développement de l'assainissement et de revalorisation des déchets, à Saaba, a été bouclé pour 2010.
- Un **nouveau projet** est proposé **au Sénégal** (reboisement d'un jardin agro-écologique pour en faire une parcelle de démonstration des techniques agro-écologiques.) Ce projet consiste au reboisement du terrain, à la réhabilitation de la clôture et à la plantation d'une haie vive. Après discussion, la commission a décidé de préavisier le versement d'un montant de Fr. 3'000.-.
- **Associations Ushagram Suisse, Bengale occidental, Inde** : cette association est soutenue par de nombreuses communes genevoises et a pour but d'aider au développement du Site de Kechala en Inde. Les dons 2009 (Fr. 4'700.-) ont servi à l'acquisition d'un grand bateau pour le développement du transport, selon un programme précis qui a débuté en 2004. Cette année l'association cherche des fonds pour le moteur. Le subside de 2009 a servi à financer un bateau qui ne fonctionne pas, donc la commune propose un montant de soutien de Fr. 2'000.-.
- **Association des amis du Sakhti Children's Home, Inde du Sud** : l'association a été créée et est menée par M. PYTHON et son épouse de Vandœuvres. Elle est très active dans le développement de l'orphelinat Shakti Children Home à Madurai. Elle est soutenue par la commune depuis plusieurs années. Pour 2010, les fonds servent au développement des activités des orphelines et pour l'extension de la structure à Madurai et Margao. La commission est favorable à l'octroi d'une subvention 2010 de Fr. 7'000.- pour les travaux d'agencement de l'orphelinat.
- **Fondation Aide aux enfants-Foyers Bambi, Colombie** : Madame FEDELE, secrétaire générale de l'association, contacte régulièrement la commune pour le soutien de ses projets. Parmi les divers projets 2010, le parrainage d'un enfant orphelin, à raison de Fr. 700.- par an, retient la commission. Donc nous avons donné un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 7'000.- pour parrainer 10 orphelins Bambi.
- **Association Nordeste, Brésil** : l'association est toujours sous la présidence de Mme Anita STUDER, très engagée. Pour 2010, l'association propose un projet de récupération d'eau de pluie dans une région très sèche du Nord-est brésilien pour un montant de Fr. 6'037.-. La commission émet un avis favorable au financement du projet pour un montant de Fr. 6'100.-.
- **Association Casa Alianza, Nicaragua** : il s'agit d'un nouveau dossier proposé par M. VOUTAT, qui connaît personnellement la présidente et la secrétaire générale. Cette association est née à Genève en 1997 et suit des projets dans divers endroits d'Amérique du Sud. L'association propose un soutien relatif à l'amélioration des conditions matérielles d'accueil des enfants de rues de Managua, au Nicaragua. Une aide pour la rénovation d'un foyer pour enfants : agrandissement d'un mur d'enceinte, peintures des espaces intérieurs, rénovation des sanitaires. La commission donne un avis favorable à la rénovation du foyer pour un montant de Fr. 6'000.-.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Culture et manifestations

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 29 septembre 2010.

- Les commissaires ont fait le bilan des diverses manifestations organisées durant l'année 2010.
- **Fête du Village** : les communiens ont grandement apprécié la fête du village en mai 2010. La commission propose de relancer une fête dans le futur et d'inviter la population à un repas, dans le cadre d'une manifestation communale telle que la fête des artisans ou le Marché de Noël.
- **Sourire au pied de l'Échelle** : les avis ont été très partagés quant à ce spectacle. Les commissaires sont d'avis de chercher un spectacle plus populaire. La date devrait être plus tôt dans l'année. La tente, trop grande et décentrée, n'est pas vraiment adaptée pour ce genre de spectacle. Ils se proposent, à l'avenir, de la rendre plus intimiste.
- **Marché de Noël** : la date fixée est le samedi 27 novembre 2010. La proposition des commissaires est d'aménager une tente dite commune, de créer un comité pour organiser cet espace commun et d'offrir des plats simples, tels que fromage, viande séchée, etc.
- **Exposition des artistes et artisans** : la manifestation se déroulera les 9 et 10 avril 2011.
- **Aînés** : la sortie d'automne s'est déroulée le 6 octobre 2010. Le repas de janvier se tiendra le mercredi 19 janvier 2011. La sortie de printemps aura lieu le 8 juin 2011. La proposition est de monter au Salève en téléphérique avec un excellent repas et un spectacle de cabaret en fin d'après-midi.
- **Subventions 2010**
 - La commission octroie Fr. 1'000.- pour l'édition d'un coffret DVD pédagogique « Romans d'ados 2002-2008 », un film de Béatrice BAKHTI.
 - La commission s'est ensuite penchée sur le financement partiel d'une grande exposition sur l'histoire de la médecine ancienne, projet proposé par Jean-Philippe de TOLEDO. La subvention est importante et n'est pas prévue au budget de la commission Culture et manifestations. La commission renonce à l'octroi d'une subvention prise sur son budget.
 - Néanmoins, vu l'ampleur de ce très beau projet de la Fondation BODMER, « La médecine ancienne, du corps aux étoiles », dont la demande de subvention est importante¹, la commission propose au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette exposition, subvention qui ne serait pas imputée sur le budget Culture et manifestations.
 - La Commission a ensuite préavisé négativement les trois points suivants :
 - Une demande de subvention proposée par Mme CASTELLINO pour le Théâtre Ecart de Serge MARTIN.
 - Une demande de subvention proposée pour une pièce théâtrale « 4.48 Psychose » de Sarah KANE.
 - Et une demande de subvention proposée par Yves MAHIEU pour « Le journal d'une femme de chambre ».
 - En revanche, la nouvelle création 2010 du Théâtrochamp intitulée « Ça me saoule », création collective de Stéphane MICHELLE avec la collaboration des adolescents de l'atelier d'écriture du Théâtrochamp, thème sur le rapport des jeunes et de l'alcool, obtient de la commission une subvention de Fr. 2'000.-.
 - Autres subventions accordées :
 - Puplinge classique, festival de musique classique : Fr. 500.-
 - Arte Musica de Thônex : Fr. 1'000.-
 - Raaga Trio (trio de jeunes musiciens genevois) : Fr. 500.-

¹ Environ Fr. 10'000.-

- Théâtre du Crève-Cœur : la commission achète une soirée supplémentaire offerte aux Vandœuvriens, comme prévu dans le budget 2010.
- **Budget 2011** : après un débat des commissaires, la commission signale qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le budget des subventions 2011. En revanche, il est urgent d'augmenter le budget concernant le fonds culturel destiné aux spectacles, budget qui est plafonné au même montant depuis sa création.
- M. de TOLEDO : je remercie la commission d'avoir accepté d'entrer en matière pour soutenir ce projet d'exposition sur l'histoire de la médecine ancienne, étant entendu que le directeur de la Fondation Bodmer, M. Charles MÉLA, et l'organisateur de l'exposition, le Dr Gérald d'ANDIRAN, seraient d'accord d'organiser une visite privée, spécifiquement destinée aux membres du conseil et de leurs conjoints. La commission a-t-elle prévu un montant ?
- Mme le Maire : si le montant ne doit pas être pris sur le budget de la culture, sur quelle ligne budgétaire est-il prévu de le prendre ?
- M. DESPLAND : la Fondation demande une subvention de Fr. 10'000 à Fr. 50'000.-. Il faudrait accorder un montant d'au minimum Fr. 10'000.-.
- M. de TOLEDO : Fr. 15'000.- seraient parfaits. Le conseil peut voter une rallonge au budget.
- Mme le Maire : vous en avez voté une en septembre dernier. Ce montant n'était pas inclus dans cette rallonge.
- M. FOËX : y a-t-il d'autres sponsors ? La Pharmacie Principale ?
- M. de TOLEDO : oui, substantiellement. C'est un événement exceptionnel qui a lieu à côté de chez nous. L'exposition a coûté près de 2 mio de francs au total.

Vote

- **Par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le conseil accepte d'allouer un crédit extraordinaire de Fr. 15'000.- pour l'exposition sur l'histoire de la médecine ancienne organisée par la Fondation Bodmer, sur recommandation de la commission Culture et manifestations.**
- M. de TOLEDO : voulez-vous que je demande à la Fondation d'organiser une visite privée pour le conseil ?
- Réponse unanime du conseil : oui.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) *Routes et mobilité*

(Rapporteur : M. E. PRADERVAND)

La commission s'est réunie le 13 octobre 2010.

- La commission a passé en revue le budget pour les routes. Concernant la rubrique 620.314 *Travaux, entretien immeubles par des tiers*, la commission a trouvé le budget de 210'000.- insuffisant et a demandé de l'augmenter à 230'000.-.
- Un long débat a eu lieu sur les subventions pour l'achat de vélos. 144 vélos ont été subventionnés à ce jour en 2010 pour un montant de Fr. 72'000.-. Au terme de cette discussion, la commission a préavisé de subventionner l'achat de vélos de la façon suivante pour 2011 : un vélo par famille, diminuer le montant à Fr. 250.- par vélo, pas de subvention pour les familles qui se sont fait rembourser deux vélos en 2010 et fixer une

limite à un montant maximum de Fr. 30'000.- de subventions. Rediscuter du subventionnement des vélos lors de l'élaboration du budget 2012.

- Depuis le 1^{er} septembre 2010, le canton subventionne l'achat de vélos électriques. Après débat, la commission a proposé de subventionner tous les vélos, électriques ou non.
- La commission a débattu du projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts élaboré par le bureau d'ingénieurs Trafitec. Il a été relevé qu'une piste cyclable séparée de la chaussée serait difficilement intégrable dans ce secteur. La commission a demandé un cheminement en matériau stabilisé plutôt qu'un trottoir, comme au chemin de la Rippaz. Le projet est assez onéreux, à plus de 2 mio de francs, en raison de la pose d'un revêtement phonoabsorbant. En conclusion, la commission a demandé que le projet soit modifié le projet de la manière suivante : étudier des trottoirs en matériau stabilisé, si possible séparés de la chaussée par une haie, confirmer le besoin de places de stationnement par des relevés nocturnes, étudier une traversée piétonne avant le chemin de l'Ecorcherie en montant, renoncer au cheminement piétonnier à travers le tertre situé à l'angle du chemin Vert. Nous devons également décider si nous incluons l'éclairage public dans ce projet ou dans l'audit de l'éclairage public de la commune
- Concernant l'avancement des projets en cours, il a notamment été relevé que le chantier de mise en séparatif du chemin Vert a six mois d'avance et que les travaux de mise en zone 30 du secteur de la Cocuaz sont terminés.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 20 septembre.

- La commission a mis en place le nouveau numéro de la *Coquille*, en attribuant les textes à rédiger. Le journal devrait pouvoir être distribué avant Noël.
- Une projection du film réalisé par M. Pascal Baumgartner aura lieu dans ses studios le 11 novembre prochain, à 19h00 (*la projection a ultérieurement été fixée au 15 décembre, à 19h00, dans la salle du Griitli, ndlr*).

g) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 12 octobre 2010.

- Le budget 2011 de la commune a été examiné attentivement par la commission.
- Le total des charges s'élève à Fr. 9'521'316.- et celui des revenus se monte à Fr. 9'631'268.-. Il laisse apparaître une petite marge de manœuvre pour l'exécutif, puisque l'excédent de revenus, qui était de Fr. 376.- en 2010, ce qui était manifestement insuffisant pour quelques imprévus survenus en cours d'année, est de Fr. 109'952.- pour 2011. Il serait opportun de garder cette approche moins rigoureuse pour les budgets futurs.
- Comme d'habitude, nous avons procédé à un abattement par rapport aux estimations de l'administration cantonale, qui sont chaque année erronées. Nous procédions les années précédentes à un abattement d'environ 10 %, puis nous avons passé à 7 % en 2010 et nous avons dû descendre à 2 % en cours d'exercice, car l'excédent de revenus de Fr. 376.- s'est avéré insuffisant. Pour 2011, nous proposons un abattement de 5 %.

- Je remercie notre comptable pour l'élaboration du projet de budget qui vous est soumis ce soir et l'exécutif pour son analyse de ce document.
- Je ne vous proposerai pas cette année de baisser le centime additionnel. Après avoir étudié plusieurs documents indigestes de l'administration, il y a des reports de charges que nous ne pouvons pas évaluer. Il est donc plus prudent de ne pas baisser le centime additionnel, car cela aurait pu nous mettre dans la difficulté dans les années à venir. Le budget qui vous est proposé est très raisonnable.
- Je vous propose de passer en revue les différentes pages.

Page 2

- Vous constaterez une augmentation des traitements du personnel avec l'engagement de l'APM et d'une patrouilleuse scolaire.
- Mme VERMEIL : rubrique 314 *Entretien des immeubles par des tiers* : à quoi est due l'augmentation ?
- Mme le Maire : il s'agit d'un résumé de toutes les rubriques 314 *Entretien* contenues dans le budget. Ca concerne aussi bien l'entretien des immeubles, que celui des routes, des écoles, etc.
- M. de TOLEDO : nous comparons le montant avec celui du budget 2010, mais si nous le comparons avec celui des comptes 2009, qui sont les seuls chiffres réels dont nous disposons, nous voyons qu'il est inférieur.

Page 3

- M. de TOLEDO : la marge entre les charges et les revenus diminue au fur et à mesure des reports de charges du canton aux communes.
- Mme le Maire : la nouvelle péréquation financière entre les communes, entrée en vigueur en 2010, a mis fin à beaucoup de reports de charges, bien qu'il en reste et que d'autres apparaissent de façon insidieuse. Pour le budget 2010, la nouvelle péréquation intercommunale a engendré une augmentation des charges de Fr. 1'460'000.-, étant donné la capacité financière de notre commune. Les communes elles-mêmes avaient décidé d'étudier et soumettre au Grand Conseil un tel projet de loi, afin de renforcer leur solidarité et d'anticiper une éventuelle volonté de l'Etat.
- M. de UTHEMANN : l'évolution des impôts est-elle communiquée par le département ? Comment expliquer la diminution des impôts par rapport aux comptes 2009 ?
- M. de TOLEDO : nous recevons des documents incompréhensibles. Le conseil vote les comptes et il y a ensuite des rattrapages en plus ou en moins pendant les trois années qui suivent l'approbation des comptes. De telles modifications de nos rentrées fiscales peuvent par exemple venir d'un décès, d'une demande de rectification sur une taxation ou d'une demande d'imposition forfaitaire.
- M. de UTHEMANN : la commune peut-elle voter un budget déficitaire ?
- M. de TOLEDO : non, mais il peut arriver que les communes se retrouvent en déficit.
- Mme le Maire : selon un article de la Tribune de Genève du 25 octobre dernier, établir un budget communal relève de la science-fiction et si les communes avaient plus de latitude dans l'utilisation de leurs revenus, il y aurait davantage de places de crèches dans le canton. Il faut préciser que depuis que M. David HILER est à la tête de l'administration fiscale, il a fait d'énormes efforts de transparence et de communication, mais il faut savoir que la comptabilité communale est très différente de la comptabilité privée. Un gros effort est fourni par les services de l'administration fiscale dans les prévisions des rentrées fiscales.

- M. de TOLEDO : cela reste néanmoins très obscur. Les communes genevoises sont les seules au monde à ne pas être maîtres de leur foncier, et il faut que nous insistions pour que les impôts soient payés dans la commune de domicile et non dans la commune de travail.

Page 11

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : rubrique 300.363 *Subvention Fonds culturel : spectacle* : il fallait ajouter Fr. 10'000.- sous cette rubrique et non sous la rubrique 300.365. Il faut par ailleurs corriger le numéro de rubrique en page 2 du procès-verbal de commission. Il s'agit de la rubrique 300.363 et non 300.383.

Page 13

- M. de TOLEDO : nous avons été saisis d'une demande de modification du critère d'attribution du budget de l'aide humanitaire, à savoir de l'indexer sur les revenus et non plus sur les charges. Cela poserait le problème du fait que l'on ne connaît les résultats de l'exercice précédent qu'au milieu de l'exercice suivant. Il faudrait dire « sur les revenus du dernier exercice approuvé. »
- Mme le Maire : nous avons dû particulièrement faire attention à nos dépenses pour 2011, notamment en raison de l'augmentation des charges due à la nouvelle péréquation intercommunale. Je ne veux pas aller contre votre générosité, mais continuer à se baser sur les charges aurait été raisonnable et est déjà généreux. Si l'on augmente l'aide humanitaire en la liant aux revenus, nous devrions faire de même pour l'aide sociale.
- M. BENOIT : cela me gêne d'opposer l'aide humanitaire à l'aide sociale. Si vous voulez augmenter l'aide sociale, il faut le demander. La commission a décidé, au vu de la situation dans le monde, d'apporter une aide supplémentaire.
- M. DESPLAND : je me sens plus à l'étroit dans cette commission avec l'aide humanitaire qu'avec l'aide sociale.
- M. FOËX : nous proposons d'augmenter l'aide humanitaire car nous avons des demandes beaucoup plus importantes que pour l'aide sociale. La quasi-totalité de l'aide sociale est prise en charge par le canton ou la Ville de Genève. Nous recevons des demandes beaucoup plus importantes pour l'aide humanitaire, en faveur d'ONG basées à l'étranger et qui ne sont pas soutenues par la DDC, que pour l'aide sociale. Nous avons une ligne très rigoureuse dans l'attribution de l'aide humanitaire, en soutenant des ONG qui ne sont justement pas soutenues par la Confédération, ni par les Etats dans lesquelles elles réalisent leurs projets. Il n'y a pas d'arguments pour dire qu'il est préférable de s'en tenir aux charges du budget, étant donné qu'elles sont fluctuantes et que la plupart des communes s'en tiennent aux comptes. C'était donc une particularité de notre commune de s'en tenir aux charges. Un système n'est pas mieux que l'autre et ils sont réversibles. Le conseil pourra revenir au système précédent s'il ne veut, à l'avenir, plus continuer à s'en tenir aux revenus.
- M. IMHOOS : c'était une proposition unanime de la commission. S'agissant de l'aide sociale, nous nous en remettons à l'adjoint, mais la question de procéder de la même manière que pour l'aide humanitaire est pertinente.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : jusqu'à récemment, nous avons exactement les mêmes montants pour l'aide sociale et humanitaire.
- M. FOËX : il y a trois lignes budgétaires pour l'aide sociale. Il faut savoir lesquelles vous voulez augmenter.
- M. de TOLEDO : pour l'année prochaine, faites un calcul et proposez un montant fixe, au lieu de vous attacher à des pourcentages.

- M. FOËX : je suis d'accord avec cette proposition.
- M. GRUSON : en donnant Fr. 35'000.- de moins aux TPG, par exemple, vous aurez moins à donner pour l'aide humanitaire, si vous décidez de vous aligner sur les charges.
- M. FOËX : c'est une bonne remarque, qui démontre que de s'aligner sur les charges n'est pas la bonne solution.
- Mme VERMEIL : je vous propose de conserver le montant tel qu'il est présenté ce soir, soit Fr. 134'200.- sous la rubrique 580.367, et la commission vous en proposera un autre pour le prochain budget.
- **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**
- M. de TOLEDO : il faut donc corriger le pied de page relatif à la rubrique 580.367. Il s'agit d'un montant fixe qui sera proposé chaque année par la commission. Je vous propose de faire la même chose pour l'autre partie.

Page 14

- M. E. PRADERVAND : rubrique 620.314 *Travaux, entretien immeubles par des tiers* : la commission des routes a proposé d'augmenter le budget d'entretien des routes à Fr. 230'000.-. Qu'en est-il ?
- Mme le Maire : avec les provisions de plus de Fr. 25'000.- dont nous disposons, nous arrivons au même montant, sans augmenter le montant de cette rubrique.

Page 15

- Mme STALDER : rubrique 720.314 *Travaux, entretien déchetterie* : réserve de Fr. 15'000.- pour une caméra de vidéosurveillance à la déchetterie : s'agit-il de la nouvelle déchetterie ?
- Mme le Maire : non, de la déchetterie actuelle du centre du village.
- M. de TOLEDO : le tableau des amortissements économiques 2011 (feuille verte) vous permet de faire une rétrospective de ce dans quoi la commune a investi. Quant aux investissements (récapitulatif des engagements en cours et engagements futurs), ils sont détaillés dans les pages bleues.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

7. Projets de délibérations

Budget de fonctionnement 2011 et taux du centime additionnel

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 12 octobre 2010,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de F 9 521 316 aux charges et de F 9 631 268 aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à F 109 952

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 31 centimes,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 08 novembre 2010,

D E C I D E,

Par 12 voix favorables, 0 voix défavorable 0 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de F 9 521 316 aux charges et de F 9 631 268 aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à F 109 952
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2011 à 31 centimes.

* * *

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2011

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 12 octobre 2010,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 08 novembre 2010,

D E C I D E

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011 à 100 %

* * *

Indemnités aux maire et adjoints et aux conseillers municipaux

DÉLIBÉRATION

INDEMNITES ALLOUEES EN 2011 AUX MAIRES ET ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu le projet de budget pour l'année 2011,

vu le rapport de la commission des finances du 12 octobre 2010,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 08 novembre 2010,

D E C I D E,

Par 12 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à F 185 750.--

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à F 115 000.--.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2011 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux
02.300 Indemnités aux maire et adjoints

* * *

Crédit destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour logements, place et parking, route de Meinier

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LOGEMENTS, PLACE ET PARKING, ROUTE DE MEINIER A VANDOEUVRES.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission Aménagement du territoire et urbanisme du 25 novembre 2009,

Vu la résolution prise par le Conseil municipal le 7 décembre 2009,

Vu les préavis favorables de la Commission Administrative, financière et juridique des 06 septembre et 12 octobre 2010,

Vu le préavis favorable des commissions Aménagement du territoire et urbanisme, et Bâtiments feux et sécurité du 23 septembre 2010

Vu le projet de la commune de construire de nouveaux immeubles sur la parcelle communale N° 2411, sise route de Meinier,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D É C I D E, dans sa séance du 08 novembre 2010

par 11 voix favorables 1 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement de F 330 000 pour l'étude et l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction de nouveaux immeubles locatifs, d'une place et parking, route de Meinier.

Ce montant comprend les indemnités, les prix et mentions aux concurrents, les indemnités aux membres du jury, les honoraires de l'organisateur, les frais de cadastre et documentation, la maquette, les honoraires de géomètre, du notaire, du photographe pour les archives et publications, les frais de secrétariat, les annonces dans la FAO et journaux professionnels, les frais d'héliographie et de reproduction, les frais de la cérémonie de remise des prix et exposition.

L'investissement ci-dessus est financé par la trésorerie courante, il ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Il est affecté au patrimoine financier et imputé au compte 123

* * *

8. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je vous propose de procéder à la désignation des membres des commissions, suite à la prestation de serment de M. de UTHEMANN.
- M. de UTHEMANN : je vous propose de siéger dans les mêmes commissions que celles dont M. de HALLER était membre, à savoir les commissions *Administrative, financière et juridique, Aménagement du territoire et urbanisme* et *Routes et mobilité*. J'accepte volontiers de reprendre également la vice-présidence de la commission *Aménagement du territoire et urbanisme*.
- **Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par le Conseil municipal.**

9. Propositions individuelles et questions

- M. VOUTAT : je propose qu'un iPad soit mis à disposition de tous les conseillers municipaux l'année prochaine, comme l'a fait, par exemple, la commune du Pâquier. Cela représenterait une dépense d'environ Fr. 15'000.-. Cet appareil présente énormément d'avantages dans la gestion des documents.
- M. GRUSON : c'est en effet très efficace, mais il faut attendre que le nouveau système sorte. Il permettra de faire du traitement de texte et de regrouper les applications par dossiers.
- Mme le Maire : je m'étonne et regrette que cette proposition soit faite alors que le budget 2011 vient d'être adopté.

Vote

- **Par 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, il est décidé d'acquérir des iPad pour les membres du conseil municipal et de l'exécutif, pour la prochaine législature.**
- Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :
 - Administrative, financière et juridique : 1^{er} décembre 2010
 - Aide sociale et humanitaire : 6 décembre 2010.
- Vote sur le choix du restaurant pour le repas de l'Escalade du Conseil municipal, qui aura lieu après le plénum du 13 décembre, à 20h30 :
 - Little Bouddha : 3 voix, Le Chat Botté : 9 voix.
- Le repas aura donc lieu au Restaurant Le Chat Botté.
- Un bus sera organisé au départ de la mairie. Départ à 20h15 (*heure ultérieurement fixée à 20h00*).
- Mme le Maire : la soirée d'information à la population concernant la fin de législature aura lieu le 10 février 2011.

10. Date de la prochaine séance

séance n° 24 : lundi 13 décembre 2010 à 18h00

11. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 23h45.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Bernard GRUSON

La Présidente du Conseil municipal

Véronique CHRISTE